

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

155/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué le quinze juillet de l'an deux mil vingt-deux s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Chantal COLLÉOU ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Paul UGUEN ; Sonia FLOCH ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Rémy LE MEUR ; Hervé TILLY ; Florent LE HERVÉ

Absents : Édouard TROLES ; Cyrielle MOY ; Marc LEFEVRE

Procurations : Édouard TROLES donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Chantal COLLEOU ; Marc LEFEVRE donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/07/2022

Objet : Vente du terrain Centre Commercial Ar Roudour

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à la vente d'une partie du terrain sur une surface d'environ 850 m², sur une partie de la parcelle référencée au cadastre N°E0896, situé au lieu-dit La Tourelle, à proximité au Centre Commercial Ar Roudour.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil le tarif de 8 €/m². Soit la somme totale de 6 800 €.

M Le Maire précise que les frais de bornage et frais d'acte notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 4 abstentions et 11 voix pour :

- D'autoriser la vente de ce bien,
- le prix de vente de 8 €/m²,
- en précisant que les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser M Le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires à la vente d'une partie de cette parcelle après la réalisation du bornage

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec

